



WALDBËLLEG
COMMUNE DE WALDBILLIG

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que par arrêté du 5 juillet 2021 N° EAU/AUT/19/0690 de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, Monsieur Christophe Majerus a été autorisé à exploiter deux sites agricoles en zone de protection de captages d'eau souterraines à Christnach.

Conformément à l'article 24 § 2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, le public peut prendre inspection de la décision susvisée au secrétariat communal à Waldbillig, 1, rue André Hentges, pendant le délai de publication de quarante jours.

Waldbillig, le 13 juillet 2021

La bourgmestre,



La secrétaire communale,